

# Chambre des communes

40<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 2<sup>e</sup> SESSION  
Débutant le 26 janvier 2009

Déclarations de la députée de Saint-Hyacinthe – Bagot,  
Ève-Mary Thai Thi Lac

**Mme Ève-Mary Thaï Thi Lac (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ):**

Monsieur le Président,

Cette semaine, le Congrès juif canadien célébrera ses 90 ans d'existence. En effet, cet organisme, « porte-parole officiel de la communauté juive en matière d'affaires publiques », a tenu sa première assemblée en 1919.

Après une certaine période d'inactivité, la montée de l'antisémitisme au Canada comme en Europe dans les années 30 a convaincu la communauté de faire du CJC un organisme permanent dès 1934. Samuel Bronfman, philanthrope montréalais, en prend alors la présidence.

Depuis, le CJC a joué un rôle primordial dans la défense et la représentation des intérêts de la communauté juive au Québec et au Canada. Il a de plus travaillé conjointement avec d'autres groupes sur des questions liées à la défense de minorités religieuses ou culturelles ou à la défense des droits de la personne. Par exemple, le CJC s'est réjoui de la récente décision d'un tribunal montréalais condamnant des crimes contre l'humanité commis en 1994 au Rwanda.

La 29<sup>ième</sup> assemblée plénière sera un moment fort de ce 90<sup>ième</sup> anniversaire. Le Bloc Québécois tient à féliciter chaleureusement cet organisme pour son engagement.